

Note explicative pour demande de financement organisme : FIFPL ou AGEFICE

Madame, Monsieur,

Afin de vous accompagner dans votre demande de financement de formation proposée par NG Sport Santé, voici une note explicative claire pour déterminer :

- Si vous dépendez du FIFPL ou de l'AGEFICE,
- Où vérifier cette information,
- Et comment déposer votre dossier facilement.

1. Êtes-vous FIFPL ou AGEFICE ?

La prise en charge dépend de votre statut et de votre code NAF/APE.

Comment vérifier ?

Vous pouvez connaître votre fonds de financement depuis :

- Votre espace URSSAF (auto-entrepreneur / indépendant),
- Votre attestation de contribution à la formation professionnelle,
- Ou directement sur votre extrait KBIS / INSEE.

Indices simples :

- Les professionnels libéraux relevant de la CIPAV ou professions bien-être/santé sont souvent FIFPL.
- Les coachs sportifs avec un code NAF lié aux activités de sport/loisirs peuvent dépendre de l'AGEFICE.

→ Le client doit obligatoirement vérifier son code APE/NAF pour confirmer.

2. Où trouver cette information précisément ?

◇ Sur votre espace URSSAF

Connectez-vous à votre compte → rubrique :

“Mes attestations” → “Attestation de contribution à la formation professionnelle”

Le document indique clairement : FIFPL ou AGEFICE

◇ Sur votre attestation INSEE

Votre code APE y apparaît. Vous pouvez ensuite vérifier votre financement en consultant la liste officielle des codes pris en charge :

- FIFPL : <https://www.fifpl.fr>
- AGEFICE : <https://www.agefice.fr>

3. Comment déposer votre demande de financement ?

Si vous dépendez du FIFPL : La demande doit être faite :

- Directement sur votre espace en ligne FIFPL,
- Avant le début de la formation ou dans les 10 jours qui suivent.

Documents nécessaires :

- Devis NG Sport Santé®, convention de formation, programme officiel
- Facture.

Plafond annuel : jusqu'à 900 € / an.

Si vous dépendez de l'AGEFICE :

Qui peut en bénéficier ?

- Dirigeants indépendants / TNS / auto-entrepreneurs.
- Activités relevant du commerce, services, bien-être, sport, danse (selon code NAF).
- Être à jour de la CFP (Contribution à la Formation Professionnelle).

La demande se fait :

- Via votre antenne régionale AGEFICE,
- En transmettant les mêmes documents.

⌘ Montant pris en charge

Plafond variable selon le statut.

- Jusqu'à 3 000 € / an de financement formation.

La demande se fait :

- Via votre antenne régionale AGEFICE,
- En transmettant les mêmes documents.

Envoyer le dossier à la plateforme AGEFICE ou au point d'accueil régional.

Après la formation : envoyer les justificatifs pour remboursement (attestation de fin, QCM validé).

4. En résumé

Pour savoir si vous dépendez du FIFPL ou de l'AGEFICE :

1. Connectez-vous à votre espace URSSAF et téléchargez votre attestation.
2. Vérifiez votre code NAF/APE.
3. Consultez le site correspondant.

Ensuite, déposez votre demande avec les documents de formation :

- Devis, convention, programme de formation
- Facture

Nous restons disponibles pour vous accompagner dans ces démarches. ngsportsante@gmail.com

Cordialement,

NG Sport Santé®